

02 nov 2023 -10:48

Zakia Khattabi veut interdire l'exportation d'essence toxique

La ministre de l'Environnement, Zakia Khattabi, souhaite instaurer une interdiction d'exportation des carburants toxiques, à l'instar des Pays-Bas. Actuellement, les compagnies pétrolières exportent des carburants contenant des niveaux beaucoup trop élevés de soufre ou de benzène à partir, entre autres, du port d'Anvers. Il s'agit de carburants dont l'utilisation est interdite depuis longtemps en Europe. La ministre Khattabi, en collaboration avec la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, a préparé un arrêté royal visant à limiter ces exportations.

La ministre Khattabi : "Depuis trop longtemps, des carburants toxiques quittent la Belgique pour l'Afrique. Dans des pays comme le Ghana, le Nigeria et le Cameroun, ils sont à l'origine d'une mauvaise qualité de l'air et sont même cancérigènes. Ainsi, à l'essence destinée à l'exportation, les producteurs de pétrole mélangent des quantités aberrantes de benzène et du soufre dont ils veulent se débarrasser. Depuis l'interdiction des exportations aux Pays-Bas en avril dernier, le risque est grand de voir le commerce se déplacer encore plus vers la Belgique. C'est pourquoi j'agis maintenant en collaboration avec la ministre de l'Energie".

Plus précisément, la ministre Khattabi souhaite publier un arrêté royal (AR) sur la base de la compétence fédérale relative aux normes de produits, comme elle l'a fait pour son interdiction d'exporter des produits chimiques interdits, qui a été couronnée de succès. De par sa compétence, entre autres, sur l'échantillonnage des produits pétroliers, la ministre l'Energie a contribué à l'élaboration de cet arrêté royal.

Tinne Van der Straeten : « Il est évident que nous devons réunir nos forces et nos compétences pour mettre un terme à l'exportation de carburants toxiques vers des pays tiers. Comme les compagnies pétrolières concernées n'assument pas elles-mêmes cette responsabilité, nous sommes contraints d'introduire un contrôle de la qualité des carburants exportés par arrêté royal. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit de produits polluants et dangereux pour la santé. »

"L'exemple néerlandais montre que les compagnies pétrolières internationales qui gagnent de l'argent avec le pétrole sale lutteront bec et ongles contre l'interdiction d'exportation. Je m'attends donc également à une opposition à chaque étape de la procédure pour parvenir à un AR juridiquement valable. Mais nous lançons dès maintenant les procédures nationales et européennes pour mettre fin à cette violation des droits humains". conclut la ministre Khattabi.

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du
Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Mathias Bienstman
Porte-parole (NL)
+32 499 77 68 06
mathias.bienstman@khattabi.fed.be